

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° 01.00.721.002.0 du 6 mai 2001**

**Alcomètre volumique VEREXA
(classe II)**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 76/765/CEE du 27 juillet 1976 relative aux alcomètres et aréomètres pour alcool, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la CEE relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 79-200 du 5 mars 1979 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les alcomètres, les aréomètres pour alcool et les tables alcométriques.

FABRICANT :

SA DUMAS, BP 1, route de la gare, 37210 NOIZAY

OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation de modèle n° 90.0.01.851.1.0 du 9 avril 1990⁽¹⁾.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du modèle faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le sigle d'approbation de modèle,

F 79
01.851

devant figurer sur les instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précité.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 avril 2010.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale,
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

E. TROMBONE

(1) Revue de Métrologie, avril 1990, page 574.